



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 1<sup>er</sup> septembre 2020 à 19 h 00 au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

**Sont présents :**

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Michael Simard	Conseiller Siège 1
Monsieur Pierre Normandin	Conseiller Siège 2
Monsieur Marc Lacroix	Conseiller Siège 3
Monsieur Gérard Lacaille	Conseiller Siège 4
Monsieur Paul Dénommé	Conseiller Siège 5
Madame Marielle Cousineau Fortin	Conseillère Siège 6

**Est absent :**

**Est aussi présent :**

Monsieur Christian Michel, directeur général.

**Ouverture de la séance :**

Formant quorum sous la présidence du Maire, Laurent Fortin ce dernier déclare la séance ouverte à 19 h 09 devant 4 contribuables et présente l'ordre du jour qui suit :

**2020-09-162**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 1<sup>er</sup> septembre 2020 soit ouverte à 19 h 09 devant 4 contribuables.

**ADOPTÉE**

**ORDRE DU JOUR  
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2020**

**000 Ouverture de la séance**

- 0.1 Adoption de l'ordre du jour
- 0.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2020
- 0.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 août 2020

**100 Administration générale**

- 1.1 Acceptation des salaires et remises pour le mois d'août 2020
- 1.2 Acceptation du journal des déboursés pour le mois d'août 2020 (578 à 580)
- 1.3 Avis de motion pour règlement 2020-080 relatif au traitement des élus
- 1.4 Ressource humaine – Offre d'emploi Contre-maître de voirie



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

- 1.5 Ressources humaines – Postes à combler
- 1.6 Acquisition terrain matricule # 3715 39 5652
- 1.7 Entreposage au centre récréatif du Lac Long et facture pendant COVID 19
- 1.8 Appui SPAOL
- 1.9 Vente terrain 3416 29 4558

## **200 Sécurité publique**

- 2.1 Appel d’offres – Construction bâtiment mesures d’urgence
- 2.2 Achat équipement incendie – Soumission L’arsenal

## **300 Transport**

- 3.1 Travaux de modification chemin Dénommé
- 3.2 Demande au Ministère des Transports – Route partagée

## **400 Hygiène du milieu / Environnement**

- 4.1 Matières résiduelles – Compétence MRC
- 4.2 Projet de jute 2020 – Rapport d’avancement des travaux

## **500 Santé et Bien-être**

## **600 Aménagement, Urbanisme et Développement**

- 6.1 Règlement de cession à titre gratuit de terres pour usages d’utilité publique – Parc du Mont Morissette
- 6.2 FRR Volet 2 – Projets structurants vs. Projets municipaux

## **700 Loisirs et Culture**

- 7.1 PERO – Entente droit de passage Blue Sea
- 7.2 Demande Blue Sea – Rallye Perce-Neige
- 7.3 Livre pour 100<sup>ième</sup> anniversaire de la municipalité
- 7.4 Programme développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine – Volet Fonds des Legs

## **800 Correspondance**

- 8.1 Rapport d’activités du maire pour le mois d’août 2020

## **900 Varia**

## **1000 Période de questions**

## **1100 Fermeture de la séance**



**2020-09-163**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance ordinaire du 1<sup>er</sup> septembre 2020 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel.

**ADOPTÉE**

**2020-09-164**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 4 AOÛT 2020**

Il est proposé par Paul Dénommé et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 août 2020 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel.

**ADOPTÉE**

**2020-09-165**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE DU 12 AOÛT 2020**

Il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 12 août soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel.

**ADOPTÉE**

**2020-09-166**

**ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES REMISES VERSÉS EN AOÛT 2020**

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE les salaires nets versés pour les périodes 32 à 35 d'août 2020 et qui totalisent un montant de 27 489,99\$ soient acceptés;

QUE les remises fédérales et provinciales qui représentent un montant total de 13 772,48\$ pour les salaires versés en août 2020 soient acceptées;

QUE les remises du Régime de Retraite qui représentent un montant total de 2 649,74\$ pour le mois d'août 2020 soient acceptées;

QUE les remises pour l'Assurance Collective qui représentent un montant total de 3 577,15\$ pour le mois d'août 2020 soient acceptées.

**ADOPTÉE**

**2020-09-167**

**ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS D'AOÛT 2020**

Il est proposé par Paul Dénommé et unanimement résolu :



QUE les déboursés d'août 2020 qui totalisent un montant de 107 731,24\$ sur le journal des déboursés nos 578 à 580 soient acceptés.

**ADOPTÉE**

**AVIS DE MOTION POUR RÈGLEMENT 2020-080 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS  
RÈGLEMENT #2020-080 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT #2020-078**

Avis de motion est donné par Marc Lacroix, conseiller, qu'à une séance subséquente du conseil, il y aura présentation pour adoption du règlement #2020-080 « Abrogeant et remplaçant le règlement #2020-078 relatif au traitement des élus de la municipalité de Blue Sea.

Une erreur s'étant glissée dans l'article 4 du règlement 2020-078 lorsque le Conseil a décidé de lever le gel des salaires des élus, qui était effectif pour 2015. L'erreur concerne le salaire annuel qui ne devait pas inclure l'allocation de dépenses, qui elle est prévue à l'article 5. L'allocation de dépenses était par conséquent doublement rémunéré.

**2020-09-168**

**RESSOURCE HUMAINE – OFFRE D'EMPLOI CONTREMAÎTRE VOIRIE**

CONSIDÉRANT QUE depuis la fin du mois de juillet 2020, le chef d'équipe en voirie s'est blessé et son retour n'est pas connu;

CONSIDÉRANT QUE depuis la saison hivernale 2016-2017, le chef d'équipe en voirie travaille que d'avril à novembre suite à sa demande et qu'aucun employé de ce service est en fonction durant la saison hivernale;

CONSIDÉRANT QUE depuis, l'entretien hivernal des trottoirs et des entrées est fait par le directeur du service incendie et que la patinoire par un des pompiers, à titre de dépannage;

CONSIDÉRANT QU' il y a manque d'effectifs et qu'un poste de contremaître à temps plein régulariserait la situation;

CONSIDÉRANT QUE l'embauche d'un contremaître équilibrerait les équipes et permettrait au service de se doter d'une personne responsable de la gestion de l'ensemble des activités du service de la voirie;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Paul Dénommé et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise la direction générale à publier une offre d'emploi pour le poste de contremaître, statut permanent à temps plein dont 40 heures par semaine;

QUE le salaire soit selon l'échelle salariale en vigueur;

QUE Messieurs Laurent Fortin, Marc Lacroix et Christian Michel fassent partie du comité des entrevues et des recommandations au Conseil municipal;

QUE les candidatures soient reçues jusqu'au 21 septembre 2020 à 16h30.

**ADOPTÉE**



**2020-09-169**

**RESSOURCES HUMAINES – POSTES À COMBLER**

- CONSIDÉRANT QUE plusieurs postes sont à combler compte tenu du manque d'effectifs au niveau des services de la voirie et de l'urbanisme;
- CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, le service de la voirie compte deux équipes dont une de deux employés et l'autre un employé seulement ce qui empêche de remplir les tâches adéquatement et dans un délai raisonnable;
- CONSIDÉRANT QU' au niveau de l'urbanisme, l'employée est présentement en congé de maternité et sera de retour en mai 2021 et qu'aucun remplacement n'a été effectué, ce qui occasionne du travail additionnel à l'administration qui a pour effet que le travail habituel prend du retard considérable et que les activités normales de ce service sont laissées quelque peu à l'écart pour un certain temps;
- CONSIDÉRANT QUE pour régulariser ces situations temporairement, deux employés complémentaires épauleraient ces deux services;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil autorise la direction générale à embaucher un employé au niveau de la voirie pour une durée de quatre semaines à partir du 8 septembre 2020 au taux horaire de 15\$/h à 40 heures par semaine;
- QUE ce Conseil autorise la direction générale à embaucher un employé au niveau de l'urbanisme à partir du 8 septembre 2020 et ce, jusqu'au retour de l'employée 61-0007 au taux horaire de 19\$/h à 37h50 par semaine.

**ADOPTÉE**

**2020-09-170**

**ACQUISITION TERRAIN MATRICULE # 3715 39 5652**

- CONSIDÉRANT QUE le terrain matricule # 3715 39 5652, cadastre # 4 991 053, a fait l'objet d'un don verbal, en faveur de la municipalité, mais que ce transfert n'a jamais été notarié, et lors de la rénovation cadastrale en 2014, le terrain est redevenu la propriété de Succession Raoul Lacroix ;
- CONSIDÉRANT QUE M. Raoul Lacroix, en son vivant, a toujours eu l'intention de faire don de cette propriété à la Municipalité de Blue Sea;
- CONSIDÉRANT QUE M. Raoul Lacroix est décédé en laissant tous ses biens à son épouse Aline L'Écuyer, elle aussi décédée ;
- CONSIDÉRANT QUE son fils, M. Jean-Robert Lacroix est l'exécuteur testamentaire de la succession de ladite Aline L'Écuyer, et a confié le mandat des recherches testamentaires à la firme PME INTER Notaires Vallée-de-la-Gatineau inc. pour sa mère, madame Aline L'Écuyer, et assumera cette portion des frais ;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

- CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Robert Lacroix désire remettre cette propriété à la municipalité de Blue Sea, telle la volonté exprimée par son père de son vivant ;
- CONSIDÉRANT QUE PME INTER Notaires Vallée-de-la-Gatineau Inc. a rédigé un contrat pour que les deux déclarations de transmission soient incluses dans le même document afin de faire en sorte que les coûts de publication soient facturés seulement une fois;
- CONSIDÉRANT QUE les honoraires et frais reliés à cette transaction (acte de donation et acte de déclaration de transmissions par décès) s'élève à 1 550\$ plus les frais de publication, déboursés et taxes applicables ;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :
- QUE le Conseil accepte la cession à titre gratuit de la Succession Raoul Lacroix pour la propriété portant le numéro de matricule 3715 39 5652 et cadastre # 4991053 ;
- QUE le mandat incluant les frais de 1 550\$ plus les déboursés et taxes applicables soit accordé à PME INTER Notaires Vallée-de-la-Gatineau inc. ;
- QUE le maire, M. Laurent Fortin, et le directeur général, M. Christian Michel, soient autorisés à signer toute documentation en regard avec cette transaction.

**ADOPTÉE**

**2020-09-171**

**ENTREPOSAGE AU CENTRE RÉCRÉATIF DU LAC LONG PENDANT LA COVID 19**

- CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes sera démolie dès la deuxième semaine de septembre et les équipements se trouvant présentement à l'intérieur doivent être entreposés ailleurs;
- CONSIDÉRANT QUE compte tenu de la pandémie actuelle, le Centre récréatif du lac Long ne peut tenir ses activités hebdomadaires qui financièrement soutiennent à payer les frais reliés au chauffage et au téléphone;
- CONSIDÉRANT QUE le Centre récréatif du lac Long est inactif et que le comité accepte que nous entreposions nos équipements à l'intérieur du bâtiment en attendant la construction du garage de sécurité civile qui sera construit sur le terrain adjacent au centre;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil accepte l'offre du Centre récréatif du lac Long pour l'entreposage des équipements qui se trouvent présentement dans la Maison des jeunes;
- QUE ce Conseil accepte de défrayer les frais reliés au chauffage mais pas pour le téléphone considérant que le service n'est pas essentiel au maintien des infrastructures.

**ADOPTÉE**



2020-09-172

**APPUI SYNDICAT DES PRODUCTEURS ACÉRIQUES OUTAOUAIS-LAURENTIDES (SPAOL)**

CONSIDÉRANT QUE la demande pour les produits de l'érable du Québec augmente régulièrement à chaque année (7% / année);

CONSIDÉRANT QUE les terres publiques de l'Outaouais-Laurentides et l'Abitibi-Témiscaminque sont peu exploitées par l'acériculture et représentent un potentiel acéricole important à protéger (30 à 50 millions d'entailles);

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit parfaitement dans les objectifs des stratégies de développement durable des forêts des ministères de la forêt et de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE nos observations et nos recherches démontrent que le secteur acéricole est négligé dans les actions concrètes de nos instances gouvernementales régionales;

CONSIDÉRANT QUE cultiver nos forêts et érablières a un véritable impact positif au niveau du développement économique de nos régions;

CONSIDÉRANT QUE la protection de nos écosystèmes et du climat passe par le maintien de forêts cultivées puisqu'elles constituent un réservoir pour notre plus grande richesse naturelle, soit l'eau, qui s'écoule du nord vers la Vallée de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE notre région peut s'inspirer des modèles et initiatives de gestion intégrée de la forêt, développés au Bas-St-Laurent et en Estrie pour valoriser nos terres publiques et érablières;

CONSIDÉRANT QUE c'est un enjeu qui concerne tous les acteurs du milieu : Municipalités, MRC, producteurs agricoles et gouvernement;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Paul Dénommé et unanimement résolu :

QUE ce Conseil appuie le SPAOL dans ses démarches auprès des instances gouvernementales afin les sensibiliser à l'urgence de cultiver les érablières publiques et protéger le potentiel acéricole de nos forêts.

QU' une copie de cette résolution soit envoyée au syndicat des producteurs acéricoles Outaouais-Laurentides (SPAOL).

**ADOPTÉE**

---

NOTE : Vente terrain 3416 29 4558 – Aucune personne n'a soumis de prix – On remettra le terrain en vente ultérieurement

---



**2020-09-173**

**APPEL D'OFFRES – CONSTRUCTION BÂTIMENT MESURES D'URGENCE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a autorisé (résolution 2020-08-150), la publication de l'appel d'offres pour la construction du bâtiment pour mesures d'urgence sur le site de la SEAO;

CONSIDÉRANT QUE la date limite de réception des offres était le 1<sup>er</sup> septembre 2020 avant 8h30;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu cinq (5) soumissions, taxes en sus, dont :

D.L.S. Construction	464 000.00\$
Defran Inc.	580 822.00\$
Construction Fred Trottier (Québec) Limitée	694 200.00\$
9749713 Canada Inc.	348 992.57\$
93078269 Qc inc. Vamaya Construction	370 092.00\$

CONSIDÉRANT le rapport d'ouverture des soumissions présenté par Monsieur Joël Lacroix, ing. du service de génie municipal de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau :

- ✓ L'estimation préliminaire avant soumission par l'architecte était d'environ 180 000\$ plus les frais d'aménagement de terrain, système d'épuration, etc. Le projet était alors estimé sous la barre des 250 000\$;
- ✓ Les coûts soumis sont très élevés par rapport à l'estimation. Nous attribuons entre autres cet écart à la pénurie du bois d'œuvre (les prix ont doublé dans le dernier mois), la pénurie de main d'œuvre, la pandémie du COVID et le calendrier chargé des entrepreneurs à ce temps de l'année (un entrepreneur local seulement a soumissionné). La variabilité des prix (350 000\$ à 700 000\$) pour ce projet de petite envergure nous laisse croire à une incertitude dans le marché de la construction présentement;
- ✓ Il est difficile de croire qu'il serait possible de réduire la superficie du bâtiment en gardant les usages projetés et planifiés. Est-ce qu'un report des soumissions en période hivernale pourrait faire diminuer de manière significative le coût des travaux? Il est difficile de prévoir vue l'instabilité du marché de la construction présentement.
- ✓ Trois options s'offrent à la municipalité :
  1. Accepter de payer plus cher le bâtiment et d'octroyer le mandat au Groupe CD. Toutefois, la municipalité devra évaluer s'il est raisonnable ou non d'investir ce montant par rapport au gain acquis et que ça implique au niveau des finances de la municipalité;
  2. Réévaluer le projet quant à ses usages et d'effectuer des changements importants aux plans et devis. Par exemple, un petit bâtiment sans garage seulement pour de l'entreposage pourrait être construit. Il serait possible d'aller en soumission en période hivernale et ainsi espérer respecter les budgets fixés;
  3. Le statu quo soit le remboursement de la subvention et de réévaluer les projets de la municipalité.





CONSIDÉRANT QU' une des exigences de la subvention de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec était que les dépenses soient engagées avant le 1<sup>er</sup> octobre 2020, mais à cause de la pandémie entourant la Covid-19, ces délais sont prolongés jusqu'au 30 septembre 2021.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE ce Conseil rejette les cinq (5) soumissions reçues;

QUE ce Conseil opte pour retourner en appel d'offre au printemps, lorsque les entrepreneurs locaux auront moins d'ouvrage et que les prix sont plus susceptibles de refléter les estimations de coûts établies par le SGM ;

QUE la direction générale soit autorisée à faire la publication d'appel d'offres par le biais du SGM de la MRC pour le même projet dès le mois de février;

QUE si les prix dépassent encore une fois les montants estimés et prévus de façon significative pour ce projet, le Conseil demande de réévaluer le projet à la baisse en optant pour des bâtiment modulaires pour l'entreposage

**ADOPTÉE**

**2020-09-174**

**ACHAT D'ÉQUIPEMENT INCENDIE – SOUMISSION L'ARSENAL**

CONSIDÉRANT QUE certains équipements du service incendie n'ont pas de rechange et que cela peut causer des défaillances lors d'interventions;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu un estimé de L'Arsenal pour des boyaux et réducteur au montant de 3 564.23\$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise de faire l'achat de boyaux et réducteur pour le service incendie auprès de L'Arsenal au montant de 3 564.23\$ taxes incluses.

**ADOPTÉE**

**2020-09-175**

**TRAVAUX DE MODIFICATION CHEMIN DÉNOMMÉ**

CONSIDÉRANT QUE près des 32 et 34, il y a un problème d'écoulement des eaux et d'inclinaison du chemin;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux requièrent une modification au niveau de la couronne du chemin, le reprofilage du fossé, et l'épandage de matériel granulaire (CTF) qui doit être roulé à l'aide d'un rouleau hydraulique;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :



QUE ce Conseil autorise les travaux nécessaires à la correction du chemin Dénommé près des numéros civiques 32 et 34.

**ADOPTÉE**

**2020-09-176**

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – ROUTE PARTAGÉE**

CONSIDÉRANT l’achalandage considérable de la Véloroute des Draveurs et plus particulièrement en période de pandémie;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de cyclistes et piétons a triplé en 2020 et ces sports continueront de progresser d’année en année;

CONSIDÉRANT QUE ces passionnés de ce sport et de la nature se sont fréquemment informés auprès des bureaux municipaux et kiosques touristiques s’il existait une piste reliant notre village;

CONSIDÉRANT QU’ il serait profitable qu’à partir de l’intersection de la Véloroute et le chemin d’Orlo, et continuant sur la rue Principale, que cette portion serait aménagée sous forme « Route partagée » qui la relierait au centre du village de Blue Sea;

CONSIDÉRANT QUE cet aménagement serait d’autant plus sécuritaire pour ces utilisateurs et les automobilistes car ils seraient plus espacés les uns des autres;

CONSIDÉRANT QUE ce prolongement permettrait aussi aux cyclistes et piétons de profiter de nos commerces et infrastructures, telles : épicerie, tennis, jeux de pétanque et volleyball, terrain de soccer, parc de rouli-roulant, parc pour enfants, jardin communautaire, galerie d’art du presbytère et de nos haltes routières ainsi que le magnifique mont Morissette;

CONSIDÉRANT QUE cet aménagement est d’une longueur d’environ 1,5 km;

CONSIDÉRANT QUE Blue Sea est « Beau et accueillant » depuis 1899;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise la direction générale à présenter une demande au Ministère des Transports, pour l’aménagement d’une « Route partagée » pour cyclistes et piétons d’une longueur de 1,5 kilomètre reliant la Véloroute des Draveurs de la Vallée-de-la-Gatineau au centre du village de Blue Sea;

QUE ce Conseil autorise également la direction générale à signer toute documentation relative à ce projet.

**ADOPTÉE**

---

NOTE : Matières résiduelles – Compétence MRC - Nous sommes en attente d’une résolution type pour autoriser la MRC à aller en appel d’offre pour le compostage – Sera remis à la séance d’octobre car les documents ne sont pas encore disponible.



---

NOTE :           Projet de jute 2020 – Rapport d’avancement des travaux : les travaux sont terminés et les suivis se feront durant les 4 prochaines années.

---

**2020-09-177**

**RÈGLEMENT DE CESSIION À TITRE GRATUIT DE TERRES POURS USAGES D’UTILITÉ PUBLIQUE  
– PARC RÉGIONAL DU MONT MORISSETTE**

- CONSIDÉRANT QUE le sentier #3 au Mont Morissette se retrouve en majorité sur les TPI appartenant au Gouvernement du Québec et connu sous la désignation cadastrale #4 989 420, #4 990 340, #4 990 356, ainsi qu’une partie sans désignation cadastrale, physiquement situé au sud du Parc régional du Mont-Morissette;
- CONSIDÉRANT QU’ une demande a été déposée au ministère par le biais de la MRC Vallée-de-la-Gatineau pour une autorisation d’aménagement et d’entretien de sentier afin d’officialiser l’occupation par le sentier #3
- CONSIDÉRANT QU’ une demande devra être faite au ministère pour chacune des amélioration ou projet visant à bonifier l’offre en sentier ou infrastructure, ce qui occasionne des délais pouvant aller jusqu’à plus d’un an chaque fois qu’un nouvel ajout est souhaité dans le Parc;
- CONSIDÉRANT QUE tous les aménagements du Parc sont disponibles sans frais aux usagers;
- CONSIDÉRANT QUE dans le Plan d’aménagement et de gestion du Parc régional du Mont Morissette, soutenu par le programme de mise en valeur des ressources en milieu forestier (PMVRMF, Volet II 2005-2006) du ministère des ressources naturelles et de la Faune du Québec, de nombreux aménagement sont prévus dans la partie sud du Parc appartenant au gouvernement du Québec et dont la gestion est déléguée à la MRC (TPI);
- CONSIDÉRANT tous ces projets, il serait souhaitable pour la municipalité de demander au ministère responsable des terres du domaine de l’état d’obtenir une cession à titre gratuit pour les lots #4 989 420, #4 990 340, #4 990 356, ainsi que la partie sans désignation cadastrale d’une superficie de 4 232 800 m<sup>2</sup>, le tout connu sous le matricule 3519-80-9258 d’une superficie totale de 4 482 875,6 m<sup>2</sup>;
- CONSIDÉRANT QUE selon l’article 3 du règlement sur les cessions à titre gratuit de terres pour usages d’utilité publique (Loi sur les terres du domaine de l’État chapitre T-8.1, a. 71) :
- « Le ministre peut céder une terre ou consentir une servitude, à titre gratuit, à une municipalité locale, lorsqu’elle est requise à des fins de voirie ou de transport en commun, de logement social, de sécurité publique, de services sociaux, de parc municipal, de jardin, d’espace vert, de protection du patrimoine, de culture ou à des fins non-lucratives de loisirs. »
  -
- CONSIDÉRANT QUE les besoins du parc répondent aux critères d’admissibilité pour une cession à titre gratuit;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :
- QUE le préambule fasse parti de la présente résolution comme si récite tout au long
- QUE le Conseil autorise la direction générale à déposer une demande auprès du ministère responsable des terres du domaine de l'État afin d'obtenir une cession à titre gratuit des lots #4 989 420, #4 990 340, #4 990 356, ainsi que la partie sans désignation cadastrale d'une superficie de 4 232 800 m<sup>2</sup>, le tout connu sous le matricule 3519-80-9258 d'une superficie totale de 4 482 875,6 m<sup>2</sup> ;
- QUE la direction générale soit autorisée à signer toute documentation à cet effet.

**ADOPTÉE**

**2020-09-178**

**FRR VOLET 2 – PROJETS STRUCTURANTS VS PROJETS MUNICIPAUX**

- CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau a confirmé que la municipalité recevra la somme de 29 945\$ dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR)- Volet 2, et ce, conditionnellement à un investissement d'au moins 20% de la part de la municipalité;
- CONSIDÉRANT QU' une des priorités d'intervention 2020-2021 du FRR est l'environnement et les saines habitudes de vie et que la municipalité œuvre en ce sens depuis plusieurs années avec, entre autres, sa station automatisée de lavage d'embarcations;
- CONSIDÉRANT QUE sous ce thème nous retrouvons l'amélioration de la qualité des infrastructures de loisir et que la municipalité doit faire la réfection de sa rampe de mise à l'eau donnant accès au lac Blue Sea, fortement sollicité pour la pêche sportive et la navigation de plaisance;
- CONSIDÉRANT QUE la rampe de mise à l'eau donnant accès au lac Blue Sea date de plusieurs années, qu'elle est très sollicitée durant la saison estivale, qu'elle est aussi utilisée en hiver pour le tournoi de pêche des pompiers et qu'elle subit aussi les intempéries depuis tout ce temps;
- CONSIDÉRANT QUE celle-ci a besoin d'une bonne réfection afin de s'assurer que l'infrastructure soit sécuritaire et pratique pour tous les utilisateurs;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :
- QUE le Conseil autorise le directeur général à soumettre une demande dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR)- Volet 2 de la MRCVG pour le projet structurant de la rampe de mise à l'eau publique sur le lac Blue Sea;
- QUE le directeur général, M. Christian Michel, soit autoriser pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs à ce programme.

**ADOPTÉE**



**2020-09-179**

**PERO – ENTENTE DROIT DE PASSAGE BLUE SEA**

- CONSIDÉRANT QUE le Pôle d'Excellence en Récréotourisme en Outaouais (PERO) a détient le contrat d'entretien annuel pour les sentiers, et a obtenu le mandat pour la mise à niveau de la signalisation dans les sentiers du Mont Morissette, ainsi que pour les travaux de mises à niveau et d'aménagement du terrain des sentiers pédestres au mont Morissette pour permettre la pratique d'activités physiques de plein air, comme la randonnée pédestre l'été et la raquette l'hiver;
- CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont réalisés sur les lots #4 989 419, #4 990 335, #4 990 336, # 4 990 339, #4 990 354, # 4 990 355, # 4 990 359 ainsi que sur une partie du sentier #3 se trouvant en territoire sans désignation cadastrale des TPI au sud du lot 4 989 419, propriété du gouvernement du Québec;
- CONSIDÉRANT QUE le PERO obtient annuellement différentes subventions qui ont pour but de réduire les coûts de projets et d'entretien entourant les sentiers pédestres dans chacune des municipalités de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et d'accompagner les municipalités dans le développement et l'aménagement de ces sentiers;
- CONSIDÉRANT QUE l'une des exigences lors de la reddition de comptes envers les organismes responsable des programmes de subvention auxquels le PERO place des demandes d'aide financières, est que le PERO doit être bénéficiaire de droits de passage sur les terrains où les travaux sont réalisés ;
- CONSIDÉRANT le projet d'entente de droit de passage proposé, entre le cédant « La Municipalité de Blue Sea » et le cessionnaire « Le Pôle d'Excellence en Récréotourisme en Outaouais (PERO) »;
- CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de ladite entente;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil cède au cessionnaire, ci-appelé LE PÔLE D'EXCELLENCE EN RÉCRÉOTOURISME EN OUTAOUAIS (PERO), le droit de passage sur les lots #4 989 419, #4 990 335, #4 990 336, # 4 990 339, #4 990 354, # 4 990 355, # 4 990 359;
- QUE la MRC de la Vallée-de-la Gatineau a répondu au PERO que pour le lot sans désignation cadastrale sous leur gestion, où se trouve en partie le sentier #3, qu'un droit de passage n'est pas requis car les terres publiques sont accessibles à tous sans exception;
- QUE le directeur général, monsieur Christian Michel, soit autorisé pour et au nom de la municipalité de Blue Sea à signer l'entente de droit de passage déposée séance tenante.

**ADOPTÉE**



**2020-09-180**

**RALLYE PERCE-NEIGE 2021 – DEMANDE FERMETURE CHEMINS MUNICIPAUX ET PRIVÉ**

CONSIDÉRANT QU' une demande de fermeture de rues municipales pour la journée du 6 février 2021 a été reçu le 25 août 2020 de la part des organisateurs du Rallye Perce-Neige 2020;

CONSIDÉRANT QUE les voies publiques municipales en question sont :

1. La traverse de Bouchette
2. Le chemin du Lac-des-Îles est
3. Le chemin du Lac-Profond;

CONSIDÉRANT QUE les pilotes ainsi que les officiels du rallye emprunteront ces voies publiques pour une ronde de reconnaissance le 5 février, en suivant les limites de vitesses permises;

CONSIDÉRANT QUE les chemins en question seraient fermés à toute circulation autre que celle du Rallye, à l'exception des véhicules d'urgence, pour deux périodes de 90 minutes chacune, le 1er février;

CONSIDÉRANT QUE le blocage des accès et la sécurité seront assurés par le groupe organisateur du Rallye Perce-Neige, conformément aux normes de CARS (Canadian Association of Rallye Sport) et aux recommandations de la Sûreté du Québec, ainsi que celles de la municipalité le cas échéant;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du Rallye Perce-Neige est assurée au montant de cinq millions de dollars (5 000 000.00\$) pour tout dommage causé aux tiers;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Paul Dénommé et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise l'utilisation et la fermeture des rues demandées, soit la Traverse de Bouchette, le chemin du Lac-des-Îles Est et le chemin du Lac-Profond, et ce pour 2 périodes de 90 minutes lors de la journée du Rallye le 6 février 2021.

**ADOPTÉE**

**2020-09-181**

**LIVRE POUR 100<sup>IÈME</sup> ANNIVERSAIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE la personne responsable de la production du livre sur l'histoire des 100 dernières années de la municipalité, nous a informé que le coût de production du livre avoisinera les 24\$;

CONSIDÉRANT QU' originalement, il avait été question de vendre le livre 25\$, ce qui laisse peu de place pour un bénéfice;

CONSIDÉRANT QUE le prix de vente du livre passera de 25\$ à 30\$ afin de permettre un certain bénéfice pour la personne responsable de produire le livre;



CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite acheter 100 livres qui seront vendus aux citoyens et/ou offerts lors d'événements entourant le 100<sup>ième</sup> anniversaire de la municipalité en 2021;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise la dépense pour l'achat de 100 livres sur l'histoire des 100 dernières années de la municipalité au montant de 30\$ chacun.

**ADOPTÉE**

**2020-09-182**

**PROGRAMME DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS PAR LE BIAIS DES ARTS ET DU PATRIMOINE – VOLET FONDS DES LEGS**

CONSIDÉRANT QUE le Ministère du Patrimoine canadien dans le cadre du Programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine, sous le volet Fonds des legs, offre une aide financière aux projets d'immobilisation communautaires qui visent la restauration, la rénovation ou la transformation d'édifices existants ou d'espaces extérieurs;

CONSIDÉRANT QUE l'érection d'une statue en l'honneur du 100<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la municipalité qui se tiendra en 2021, viserait à commémorer cet événement historique local important;

CONSIDÉRANT la proposition d'un monument en forme de livre ouvert sur lequel serait inscrit le nom des familles fondatrices de la municipalité et qui ont joué un rôle dans les 100 ans d'histoire;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont admissibles à ce programme d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE M. Éric Lacaille, responsable des loisirs et Madame Valérie Fiset, Chargée de projet pour le 100<sup>ième</sup> de la municipalité, proposent de préparer une demande dans ce programme d'aide financière pour un monument en guise de legs

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution comme si récitée tout au long ;

QUE ce Conseil autorise Monsieur Éric Lacaille et Madame Valérie Fiset à déposer une demande d'aide financière dans le programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine, sous le volet Fonds des legs

**ADOPTÉE**

---

NOTE : Rapport d'activités du maire pour le mois d'août

---



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

## PÉRIODE DE QUESTIONS

**2020-09-183**

### LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 1<sup>er</sup> septembre 2020 soit close à 20h03.

**ADOPTÉE**

---

Laurent Fortin  
Maire

---

Christian Michel  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Christian Michel, Directeur général de la Municipalité de Blue Sea, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce \_\_\_\_\_ 2020.

---

Christian Michel  
Directeur général et Secrétaire-trésorier